

*A*

Monsieur le Directeur de publication  
Courrier Confidentiel

OUAGADOUGOU

Objet : Droit de réponse

Monsieur,

Dans votre parution n°137 du 10 août 2017, je retrouve mon nom sur une liste de députés et d'agents dont les missions n'ont pas de pièces justificatives.

Cette publication étant mensongère et diffamatoire, je vous prie de trouver ci-joint à titre de droit de réponse une lettre que j'adresse à Monsieur Lamine Coulibaly, Directeur des Services Comptables et de la Trésorerie ainsi que les pièces justificatives dont il s'agit.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Reçu le 11/08/17



*[Signature]*  
Bénéwendé Stanislas SANKARA  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

**La lettre d'explication à Lamine Coulibaly, Directeur des services comptables et de la trésorerie de l'Assemblée nationale**

*A*

Monsieur Lamine COULIBALY,  
Directeur des Services Comptables  
et de la Trésorerie

OUAGADOUGOU

Objet : Demande d'explication

**Monsieur,**

J'ai été désagréablement surpris de voir mon nom sur une liste de députés et d'agents dont les missions n'ont pas de pièces justificatives laquelle liste est signée par vous et datée du 10 mars 2017.

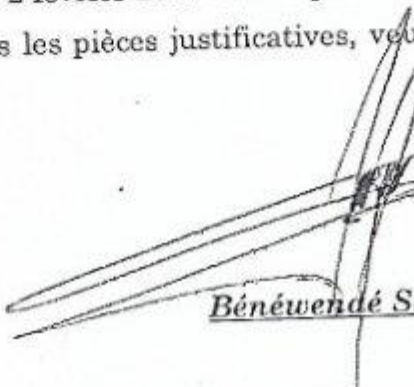

En effet, cette curieuse liste diffamatoire à mon égard a été publiée par le journal « Courrier Confidentiel n°137 dans sa publication du 10 août 2017 et largement reprise par la presse.

Aussi, pour pouvoir user convenablement le cas échéant de mon droit de réponse, je vous serai reconnaissant de m'expliquer pourquoi mon nom figure sur une telle liste alors même que toutes les pièces justificatives de la mission du Nigeria sont disponibles. Je rappelle que la mission du Nigeria porte sur la convocation du 30 janvier 2016 de la 4<sup>e</sup> législature du parlement de la CEDEAO objet de l'ordre de mission n°2016/008/AN/PRES du 2 février 2016 dont copie.

Tenant à votre disposition toutes les pièces justificatives, veuillez agréer Monsieur mes salutations distinguées.

Ampliation :

- PAN,
- COMFIB,
- Cour des Comptes,
- ASCE,
- Courrier confidentiel.

  
  
Bénéwendé Stanislas SANKARA

# ORDRE DE MISSION

Suivant la fiche d'autorisation de mission à l'extérieur N° 2016-001/AN/CAB/DP du 01/02/2016

**NOM**.....: SANKARA  
**PRENOMS**.....: Bénéwendé Stanislas  
**FONCTION**.....:Député, 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'AN

**MOTIF DE LA MISSION** : Participation à la session inaugurale de la quatrième législature du Parlement de la CEDEAO, du 03 au 10 février 2016 à Abuja au Nigéria.

**DESTINATION :**

**PAYS** .....:NIGERIA

**VILLE OU LOCALITE** ....: ABUJA

**DEPART LE** ....: 03/02/2016

**RETOUR LE** ....:10/02/2016

**DUREE DE LA MISSION** : Huit (08) jours

**PRISES EN CHARGE :**

**FRAIS DE TRANSPORT** : Parlement de la CEDEAO  
**RESTAURATION** : Parlement de la CEDEAO et l'Assemblée nationale  
**HEBERGEMENT** : Parlement de la CEDEAO

**WISE PAR LA SECRETAIRE GENERALE DE  
L'ASSEMBLEE NATIONALE**

OUAGADOUGOU, LE.....



*Emma ZOBILMA/MANTORO /-*

**AUTORISE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE**

OUAGADOUGOU, LE.....



*Salifou DIALLO /-*

l'arrivée à Abuja le. 3/02/2016

Deuxième Secrétaire



**SAWADOGO Idrissa**

Vu au départ d' Abuja le 06/02/2016

Le Deuxième Secrétaire



**SAWADOGO Idrissa**

